

"Le sommet de la sagesse est d'éviter le siècle ; puis d'éviter certains pays ; puis d'éviter certains gestes ; puis d'éviter certains mots.
Sept hommes l'ont fait"...

Confucius.

Abrégés Chronologiques

Nois - Noïo.

Nucetum - Nocetum - Nocidum - Nuccium - Noisiacum.

Noisiaco Magno - Nuccium Magnum.

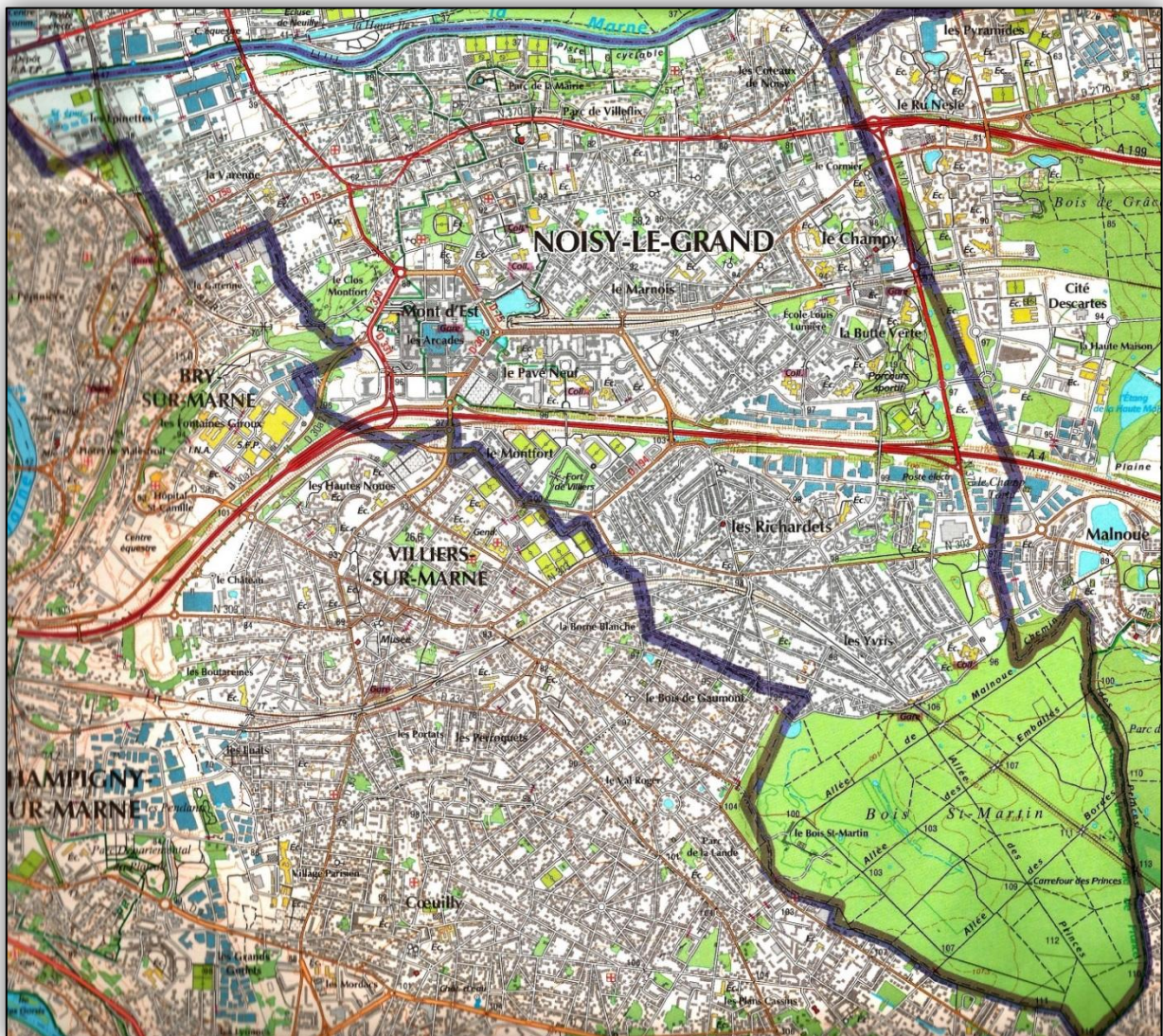
Nusiaci Magni.

Noisyacus - Noesciaco - Noysi.

Noisy-sur-Marne.

Noisy-le-Grand

Depuis l'an 2016



- Extrait du Plan du département de la Seine Saint Denis – édité par le Conseil Général du 93 – I.G.N - 2004 -

Vendredi 13 novembre **2015**

État d'urgence décrété sur le plan national.

Carnages à Paris ;..... L'horreur ; C'est la guerre ;..... titrent les quotidiens nationaux.

Huit assassins agissant au nom de qui ? Et pourquoi ? font 130 morts et 300 blessés au Bataclan à Paris et aux terrasses des cafés des alentours.

Mercredi 18 novembre **2015**

A Saint-Denis, arrestation de 7 terroristes : bilan 2 morts au cours de l'intervention des forces de l'ordre.

Charlie-Hebdo titre : *"Ils ont les armes, on les emmerde, on a le champagne !"*

À Noisy la psychose des attentats s'installe à la crèche Robert Debré ; pour faire suite à la panique le maire interdit le stationnement des véhicules.



- article du journal "Le Parisien" du mercredi 18 novembre 2015 -



L'après massacre du vendredi 13. Finie l'insouciance, s'ouvre l'ère de l'état d'urgence.



Quand le fort de Villiers revient dans l'actualité par un article dans le journal "Le Parisien".



Un bâtiment qui n'aura jamais connu le moindre combat

Après la guerre de 1870, le Premier ministre Adolphe Thiers décide d'ériger une ceinture fortifiée autour de Paris. De 1874 à 1881, 18 forts verront ainsi le jour. Celui de Villiers sera bâti entre 1878 et 1880. Mais il ne connaîtra aucun combat et deviendra vite obsolète vu les progrès de l'artillerie, notamment les obus. Il débute donc sa carrière militaire comme modeste garnison d'infanterie de ligne. Jusqu'aux années 1950, l'utilisation du fort par des troupes militaires reste épisodique puis les militaires désertent le site définitivement sans toutefois le céder officiellement à la commune. Le fort connaît dès lors une deuxième vie « civile » parfois inattendue : tantôt occupé par des familles démunies ou utilisé par les services municipaux. Jusqu'à ce que la commune le rachète en 2001 pour un million de francs (152 439 €). Des associations sportives l'occuperont mais quitteront les lieux en 2008. S.T.



Naisy-le-Grand. Construit entre 1878 et 1880 ce bâtiment fait partie des 18 forts construits autour de Paris après la guerre de 1870. (LP/Allen Duff)

NOISY-LE-GRAND

Le fort de Villiers pourrait renaître



Naisy-le-Grand, août 2015. Le Fort de Villiers a été laissé à l'abandon pendant 8 ans. Une association se bat pour sa restauration et la nouvelle municipalité semble leur prêter une oreille attentive (LPST).

C'EST LE SEUL ASSAULT auquel le bâtiment n'a pas pu résister : celui du temps et du vandalisme. Laisse à l'abandon depuis près de huit ans, le fort de Villiers, situé à Naisy-le-Grand comme son nom ne l'indique pas, est aujourd'hui à l'état de ruine. Une association essaie d'alerter la municipalité sur son état. En vain jusqu'à présent. Mais l'alternance politique leur donne un nouvel espoir car Brigitte Marsigny, maire LR, veut sauver le monument.

« Ce n'est pas possible... Mais ce n'était pas dans cet état la dernière fois ». Patrick Cotte, président de l'association de sauvegarde du Fort de Villiers (ASIV) a du mal à contenir sa colère. Le site qu'il défend depuis huit ans s'effondre petit à petit et il ne peut rien y faire. Ancienne propriété du ministère de la Défense, le bâtiment a été racheté par la commune en 2001.

Jusqu'en 2007, il était occupé par diverses associations sportives. Puis la mairie a considéré que cette situation n'était pas opportune. « Résultat, depuis 2008, le vandalisme a détruit quasiment tout. S'emporte le président de l'ASIV. Regardez, ce pont-levis dénommé Piliter, il n'en existe que trois en France et il a été découpé à la tronçonneuse et brûlé. Pourquoi ? »

Passé l'entrée, le spectacle de désolation se poursuit à l'intérieur avec des vitres brisées, des murs couverts de tags, des centaines de déchets au sol, des pièces brûlées... Les rares portions de bâtiments encore intactes sont couvertes de végétation.

« Nous sommes déjà en train de sécuriser le site pour éviter qu'il ne soit vandalisé davantage »

Brigitte Marsigny, maire de Naisy-le-Grand

L'association veut croire néanmoins en l'avenir du fort. « Ce site a du potentiel, assure Yveline Melline, vice-présidente. Des photographes et des réalisateurs sont venus faire des repérages ici car il y a une véritable atmosphère ». Pour justifier de l'importance de la sauvegarde du fort, les deux responsables s'appuient sur d'autres sites. « Le fort de Champigny (Val-de-Marne) était dans cet état avant d'être restauré et propose des salles de conférence, des salles de concert... Celui de Cormeilles (Val-d'Oise) sert même de décors de cinéma... ». L'association espère une rénovation dans le cadre d'un chantier d'insertion avec une implantation de salle de conférence, restaurant, salle de remise en forme... Bref les idées ne manquent pas.

De son côté, Brigitte Marsigny, maire de Naisy-le-Grand assure être consciente du problème. « En premier lieu, nous sommes déjà en train de sécuriser le site pour éviter qu'il ne soit vandalisé davantage, détaille-t-elle. Et ensuite nous allons étudier sa restauration car ce fort fait partie de l'histoire de la ville, c'est une chance pour nous ». Parmi les pistes envisagées, l'élu évoque une ferme pédagogique ou bien un écomusée.

SÉBASTIEN THOMAS

24 novembre 2015

Un nouveau billet de 20 euros est mis en circulation. Fidèle à la devise de l'union européenne *"Unie dans la diversité"*, la collection Europe du nom de la princesse de la mythologie Grecque qui donna son nom au continent, entreprend de montrer ce qui rassemble et différencie les États Européens. Ainsi sur les nouveaux billets, le mot euro est écrit en caractères romains et grecs, mais aussi cyrilliques suite à l'entrée de la Bulgarie dans l'union en 2007. Mais la nouveauté est portée sur la sécurité : en sus de l'hologramme et du filigrane qui représentent la princesse Europe, l'impression en relief et le fil de sécurité, on note en sus deux nouveautés la fenêtre portrait et au verso la valeur ainsi que le nombre émeraude situé dans le coin inférieur gauche qui selon l'inclinaison change de couleur passant du vert émeraude au bleu profond.

30 novembre 2015

Réunion de la COP 21 au Bourget.

Quand le conseil municipal complète le réseau communal de vidéosurveillance existant doté de 73 caméras, par l'adjonction de 6 nouvelles caméras. Deux caméras sont prévues dans le quartier du Pavé Neuf, place Louis Aragon et allée Pablo Neruda, et quatre autres dans le quartier de Maille Horizon Nord, proches du Collège International et du parc Louis-Antoine de Bougainville. Estimation du coût des travaux : 140 000 euros.



Le terrain de football "Thierry **Tusseau**", (Noiséen et footballeur professionnel) des bords de Marne sera transformé en surface synthétique dite "de tous temps".



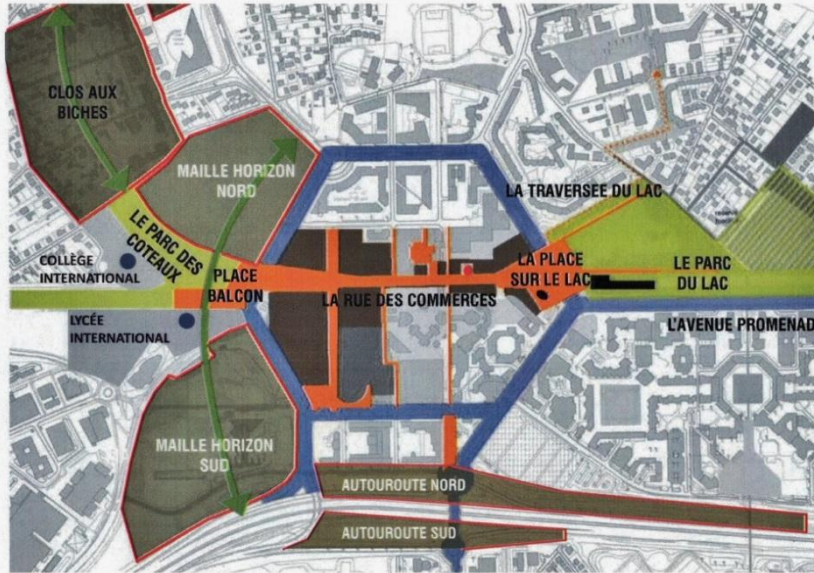
Les travaux préparatoires du GRAND Paris débutent, qui feront de la gare de Noisy-Champs, une gare du Grand Paris Express. Le super-métro : coût estimé des travaux 25 milliards, longueur totale de ce nouveau moyen de transport 205 kilomètres, qui doit être mis en service en 2030 ; 68 gares seront construites sur les 4 nouvelles lignes 15-16-17-18, et sur l'extension de la ligne 14.



Les projets annoncés par l'équipe municipale qui fleuriront à Noisy en 2016-2017 : l'extension du centre commercial régional "Arcades" propriété d'un groupe financier Klépierre-Ségécé ; on parle d'une extension de plus de 25 000 m², la création d'une rue commerçante couverte de 400 m de longueur, la suppression de l'ancienne gare routière.

1. Rappel des objectifs du Grand Projet Ouest (GPO)

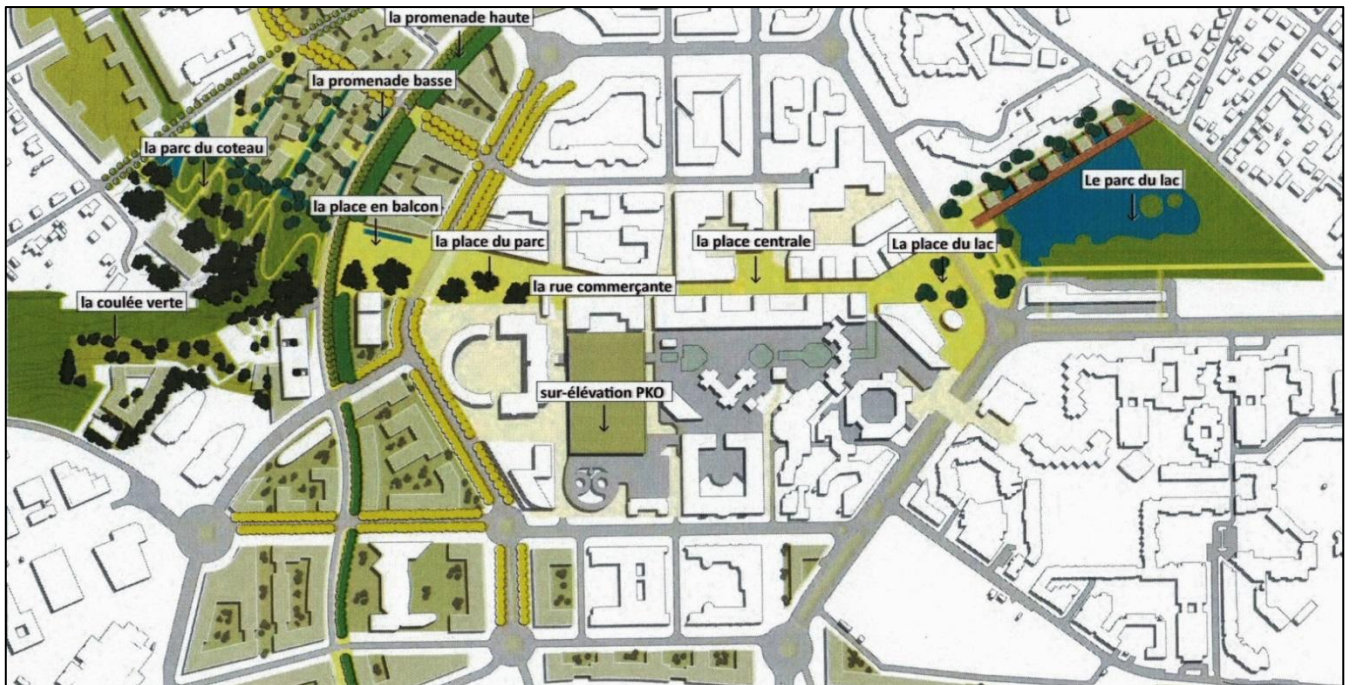
Le Mont d'Est dans le GPO



- Ouvrir l'Axe Est Ouest du Mont d'est
- Désenclaver Maille Horizon
- Profiter des panoramas grandioses
- Valoriser les nouveaux équipements métropolitains (palais des congrès, lycée et collège internationaux)
- Restructurer la dalle, retrouver un sol de référence : la rue
- S'inscrire dans un nouveau maillage urbain
- Programmer les rez-de-chaussée
- Étendre le coeur commerçant
- Densifier et faciliter l'accès au pôle multimodal
- Repenser les stationnements
- Revitaliser et rénover l'image du quartier pour dynamiser son attractivité

RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE - RESTRUCTURATION DU MONT D'EST - 26 MARS 2015

7



Le clos d'Ambert, rue de la Justice, rue de Reims, rue de Malnoue, 7 hectares qui sont toujours en friche.



-vue aérienne en 1976 -



Une 6^{ème} maison pour tous aux Coteaux.



Janvier 2016

Un comptage au sol des véhicules est installé avenue du Général de Gaulle – avenue Clemenceau – avenue Victor Basch, l'addition de Clemenceau + de Gaulle peut donner Victor Basch au nombre de passage de véhicules polluants. Où est le temps de l'air pur à Noisy ?

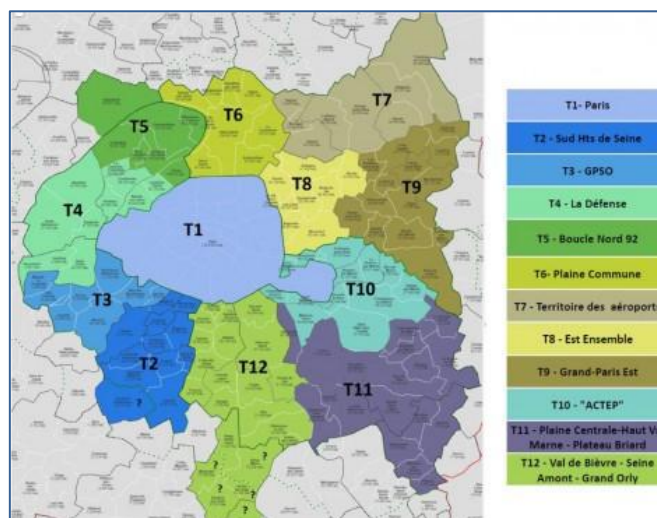


Un pépiniériste disparaît du paysage Noiséen, rue du clos d'Ambert la nature se désespère. Quand un pépiniériste disparaît c'est la nature qui régresse. La flore mécanique prend place sur le terrain ainsi libéré.



9 janvier 2016

À l'hôtel de ville de Noisy s'est tenu la première réunion du Grand Paris – Grand Est. Les 14 maires du territoire ont élu un président M. Michel **Teulet**, maire de Gagny. La mairie de Noisy-le-Grand, du fait que la commune est la plus importante du territoire, a été choisie comme siège du territoire T9, le Grand Est.



Les bords de Marne sont bouleversés par les travaux de réaménagement. Faune et flore disparaissent.





Du côté des Aulnettes. On densifie, où sont les arbres d'antan ?...





19 janvier **2016**

Le Palacio ou le bien nommé "Théâtre" de l'architecte espagnol Ricardo **Bofill** fait de nouveau parler de lui dans la presse.



27 janvier **2016**

Michel **Simon** se refait le mur rideau, depuis 1990 par précaution, un filet doublait la façade vitrée côté rue, pour pallier une éventuelle faiblesse de celle-ci ; 25 ans après elle n'a jamais failli.



6 février **2016**



L'association Hôtel Social 93, sise rue Gambetta, se prépare à une réhabilitation complète.



Le Parisien
Samedi 6 février 2016

SEINE

NOISY-LE-GRAND

La gestion de l'ancien maire jugée « brouillonne »

Noisy-le-Grand, jeudi soir. Le conseil municipal a découvert l'audit commandé par Brigitte Marsigny, la nouvelle maire (LR). Si l'état des finances est sain, la gestion est trop ambitieuse par rapport aux moyens réels de la commune. (L.P.S.T.)

ON SE SERAIT CRU à l'école, jeudi soir, lors du conseil municipal de Noisy-le-Grand. « Élève moyen qui manque de rigueur », voilà ce qu'aurait pu écrire, sur le carnet du maire (PS) Michel Pajon, l'auditeur au cabinet Orféor, rendant ses conclusions sur l'état des finances de la ville. Autant tuer les suspens tout de suite, elles sont saines. Mais le technicien reproche une gestion brouillonne et trop ambitieuse par rapport aux moyens réels de la commune.

Une direction financière désorganisée. Les auditeurs pointent les désordres constatés au sein de la direction financière. « Vous n'aviez pas, jusqu'en décembre dernier, de directeur financier, des cadres ont été embauchés sur des fonctions différentes que celles initialement prévues, des postes n'ont pas été remplacés sans raison, bref ce n'est pas à la hauteur d'une ville de 63 000 habitants, souligne le technicien. Résultat : la fiabilité des comptes est sujette à caution. » L'audit a été ainsi incapable de déterminer avec précision le patrimoine de la ville. Il est estimé autour de 150 M€ alors que Michel Pajon soutient qu'il atteint... 350 M€.

Voies et réseaux mal entretenus. Investir c'est bien, entretenir c'est mieux, voilà la pensée déléguée par les auditeurs. « Un bon investissement doit permettre de faire des économies, assurent-ils. La ville a beaucoup investi, mais pas pour des renouvellements. » Selon l'audit, les budgets à venir ne devront plus créer de nouveaux équipements mais assurer le fonctionnement des existants.

Des lendemains qui déchantent. Si la ville affiche un taux d'autofinancement correct et une dette tout à fait supportables, la situation risque de se détériorer à l'avenir. « La commune bénéficie de beaucoup de dotations par rapport aux villes de même strate, décrypte le technicien. Or ces dotations sont en baisse constante et vous risquez aussi de perdre la dotation de solidarité urbaine (DSU) puisque Noisy-le-Grand n'est plus considéré comme une ville pauvre. »

L'ancienne équipe se défend. De son côté, Michel Pajon dénonce « une étude à charge aux relents politiques », tandis qu'Emmanuel Constant, ex-premier adjoint, regrette « des jugements de valeur qui vont au-delà de l'analyse financière ». Michel Miersman, président du groupe PS et ancien adjoint chargé des finances, a regretté de ne pas avoir eu ces conclusions plus tôt afin de pouvoir mieux y répondre et critiquer « une étude pas très sérieuse ».

SEBASTIEN THOMAS

9 février 2016

Le journal "Le Parisien" développe un article sur les travaux à minima pour le réaménagement des bords de Marne.

Le Parisien
Mardi 9 février 2016

DENIS

NOISY-LE-GRAND

Les bords de Marne réaménagés à moindre frais

Noisy-le-Grand, jeudi. Les bords de la Marne vont être refaits mais dans le cadre d'un projet beaucoup moins ambitieux que prévu. (L.P.S.T.)

DES BORDS DE MARNE plus respectueux de la nature, mieux partagés entre utilisateurs et bien mis en valeur, voici les objectifs poursuivis par le chantier entrepris sur le quai des Rives Charmantes à Noisy-le-Grand qui sera livré en fin d'année. Un deuxième sera lancé plus tard au niveau de l'usine d'assainissement du Slapp qui sera, lui, terminé en 2018.

L'opération a été lancée par Michel Pajon, l'ancien maire PS, mais largement revue à la baisse par la nouvelle élue LR Brigitte Marsigny qui annonce 7 M€ d'économie. Avec notamment l'abandon de la marina.

Le projet pointait par point.

Adieu les berges en béton. L'urbanisation des années 1980 n'a pas laissé de bons souvenirs. Et les bords de la Marne n'y ont pas échappé. A l'époque pour empêcher les risques d'inondations, les abords de la rivière ont été bétonnés. Non seulement, cela a aggravé l'érosion mais pire, cela n'a servi à rien autre que le béton était coriace. Ces ouvrages « seront donc retirés et remplacés par des décors en pierre douce vers le cours d'eau. » Cela a malheureusement nécessité l'abattage de plusieurs dizaines d'arbres, reconnaît Benoît Nagel, directeur général des services techniques. Ils sont en replantation plus.

Un chemin pour les cyclistes, un autre pour les pêcheurs. Actuellement, vélos et marcheurs partagent la même voie ce qui provoque parfois des conflits d'usage. Le projet prévoit donc une promenade pédestre, large de deux mètres, implantée au-dessus du niveau habituel des crues et un chemin aménagé qui sillonnait les zones marécageuses, au plus près de l'eau, afin que les pêcheurs puissent pleinement en profiter.

Des pontons et des aléas de eaux. La voirie est mauvaise et l'éclairage quasi inexistant et l'absence de mobilier urbain ne permettaient pas vraiment le site en valeur.

Nous allons recevoir une plage qui restait à l'abandon et qui a disparu, poursuit Benoît Nagel. Nous allons aussi créer des pontons et des aires de jeux pour enfants.

Très « cher » projet. C'est la note qui reste en travers de la gorge de Brigitte Marsigny : 10 millions au départ, ramené à 8 millions.

« Rien qu'en études, c'est 1,4 M€ voire 2,5 millions si nous avions fait la marina, étrange l'eau. C'est pourquoi j'ai voulu revoir le projet à la baisse et plus étalé dans le temps. »

SEBASTIEN THOMAS

L'opposition dénonce des « économies de bout de chandelle »

Cela fait 10 ans qu'il travaille sur le projet. C'était même l'une des propositions phare de son programme. Las ! Michel Pajon, l'ancien maire PS, ne verra pas — en tout cas pas tout de suite puisqu'un recours est déposé contre l'élection de Brigitte Marsigny — la construction de sa marina. « Elle fait des économies de bouts de chandelle, s'insurge-t-il. Un seul ponton d'observation au lieu de cinq, un ponton pour les pêcheurs au lieu de quatre, c'est ridicule. Ce qu'elle n'investit pas aujourd'hui elle, le paiera plus tard. »

L'ancien maire est d'autant plus en colère qu'il estime que son projet de marina devait dégager de l'argent. « Une fois terminée, l'opération du port aurait rapporté 30 M€ grâce à la revente des charges foncières. Et ce surplus aurait financé le palais des congrès. »

S.T.

Mercredi 17 février 2016

Manifestation à l'école du Clos d'Ambert pour la nouvelle sectorisation scolaire.

NON
A LA RE-SECTORISATION DES COLLEGES

Chers habitants,

Une réforme de la sectorisation des collèges est en cours sur Noisy le Grand à l'initiative du conseil général du département de Seine Saint Denis représenté entre autres par son vice-président Mr Emmanuel Constant.

Nous vous informons qu'à compter de la rentrée scolaire 2016, nos enfants scolarisés à l'école du Clos d'Ambert ne seront plus dirigés vers le collège du Clos Saint Vincent (centre ville) mais vers le collège Victor Hugo (Pavé Neuf).

Sous couvert de cette réforme qui prône la mixité sociale, le véritable enjeu du conseil général est de ré-équilibrer le nombre des collégiens dans les 5 collèges de la ville.

CONSEQUENCES

- Enseignement à deux niveaux, le collège Victor Hugo étant classé en Zone d'Education Prioritaire
→ est-ce à nos enfants de porter le poids d'une expérimentation à laquelle nous ne croyons pas et pour laquelle aucune garantie de réussite peut nous être fournie ?
- Dévalorisation de nos biens immobiliers sur tout le quartier
→ est-ce à nous habitants du quartier de subir les conséquences de l'intensive urbanisation du centre ville développée depuis une dizaine d'années (ce qui explique que le collège du Clos Saint Vincent est saturé) ?
→ Qui peut penser que les futurs acquéreurs choisiront pour leurs enfants le collège le moins bien coté de Noisy le Grand ?
→ Qui peut nous assurer la sécurité de nos enfants dont les trajets vont être rallongés tout en traversant divers quartiers à la réputation difficile ?

Cette réforme sera définitivement actée en mars 2016 sans aucune concertation auprès :
- Du corps enseignant primaire et secondaire
- Des parents d'élèves concernés

Nous appelons tous les parents et habitants concernés du quartier du Clos d'Ambert à se mobiliser ce mercredi 17 février 2016 à 8h10 devant l'école élémentaire du Clos d'Ambert (rue Fajol) afin de faire entendre notre opposition ferme à ce projet tel qu'il nous est imposé à ce jour.

Venez nombreux, on a besoin de vous.

Les parents en colère du Clos d'Ambert.



En cette fin de période hivernale fleurissent les panneaux d'information sur la future opération de défrichement, ou plutôt de suppression des espaces naturels existants, dans le quartier de la Butte Verte et du Champy.





Vendredi 26 février **2016**

Les 12 centenaires Noiséens sont honorés par la ville lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville, seulement 4 personnes seront présentes, âgées de 103 à 108 ans, pour le gâteau et la remise des cadeaux : chocolats, fleurs et médaille de la ville.



Lundi 29 février **2016**

En 45 avant J.C. Jules **César**, sur conseil de l'astronome grec **Sosigène** d'Alexandrie, pour résorber le décalage entre les années solaires, où les réelles rotations de la terre autour du soleil de 365,242264 jours, cette fraction de jour fait la différence avec les années civiles qui n'ont que 365 jours. La solution retenue du jour additionnel et intercalé tous les 4 ans ; placé à l'époque romaine 6 jours avant les calendes de mars, le deuxième 6^{ème} jour, celui-ci se plaçait avant le 24 février soit un 23 février bis ou encore 2 fois le sixième pour **Bis Sextus**.

L'année bissextile ou un jour de plus, le journal "*La Bougie du Sapeur*" qui ne paraît que tous les 4 ans.

Belgique : 5.10 € Luxembourg : 5.10 € Suisse : 7.50 CHF Canada : 7.99 \$

« Le 29 février rira, quatre années bien passera » (Li Chen Glu)

la Bougie du Sapeur
est sans reproche...

N°10
Lundi
29 février
2016
Prix : 4,70 €

Numéro Collector

Périodique paraissant tous les 29 février

ÉDITO
POUR QUOI FAIRE ?
Parce qu'en des temps troublés

ENVIRONNEMENT
DE QUI SE MOQUE-T-ON ?
DE NOUS, BIEN SÛR !

Logé dans sa voiture depuis plus de deux heures, dans un embouteillage inextricable, le brave Parisien respire enfin. La voiture qui était devant lui vient de tourner

l'argent nécessaire et qu'Easy Jet aura ouvert une ligne. Heureusement qu'on est vendredi, veille de départs en vacances. Demain, tout ira mieux. Bison malin voit rouge mais note





La *Bougie du Sapeur*, périodique satirique inspiré par le *Sapeur Camember*, ce personnage de bande dessinée né un 29 février, et dont les aventures furent publiées dans *le Petit Français Illustré* entre 1890 et 1896.

Mars 2016

L'Arlésienne des élections municipales ressurgit du tribunal administratif avec un acharnement malsain. Le résultat des élections municipales est invalidé pour la 2^{ème} fois.

NOISY-LE-GRAND

Les élections municipales vont-elles (encore) être annulées ?

À NOISY-LE-GRAND, on a voté pour les municipales en 2014, revoté en 2015 et on va peut-être re-voter. La saga électorale repart de plus belle avec les conclusions du rapporteur public du tribunal administratif de Montreuil qui a demandé, hier matin, l'annulation des élections de septembre 2015.

Le jugement sera rendu demain et il y a une forte probabilité que les juges suivent cet avis. De toute façon, l'affaire finira devant le Conseil d'Etat puisque, quel que soit le résultat, l'une ou l'autre des parties fera appel.

Depuis mars 2014, il y a donc eu deux élections à Noisy-le-Grand. La première a vu la victoire du sortant PS Michel Pajon, avec plus de 1000 voix d'avance. La seconde, à la suite du recours de Brigitte Marsigny (LR), a vu cette dernière l'emporter avec 33 voix d'avance. Ce faible écart a incité Michel Pajon à déposer un recours lui aussi. Mais pas seulement. Il s'est aussi appuyé sur le fait que Sylvie Monnin, la troisième candidate, PC-Front de Gauche-POI-citoyen, qui s'est maintenue, a utilisé le logo du PC sur ses documents de campagne du deuxième tour alors que le parti avait appelé à soutenir Pajon après le premier tour.

Visiblement, l'argument a fait mouche auprès du rapporteur.

« M^{me} Monnin a perdu 125 voix entre les deux tours, ce qui prouve qu'il y a eu des reports de voix, argumente-t-il. Ainsi, la présence du logo PC sur le document alors que le parti n'avait pas accordé son soutien à la liste de M^{me} Monnin au second tour est une manœuvre de nature à altérer la sincérité du scrutin. »

Frédéric Thiriez, le patron de Ligue de football professionnel est aussi avocat et conseil de Michel Pajon, enfonce le clou. « C'est une stratégie réfléchie puisque le soutien du PC à mon client est intervenu avant que les documents de campagne de Sylvie Monnin ne sortent », assène-t-il.

En face, aussi, on dégage les arguments qui laissent entendre que l'ex-maire de Noisy, Michel Pajon, était parfaitement au courant de la manœuvre, qu'il a laissé faire et qu'il a fini par réagir après sa défaite. « Entre les deux tours, Michel Pajon n'a jamais dénoncé cette situation alors qu'il était au courant. Pourquoi ce silence assourdissant ? contre-attaque Jérôme Grand d'Esson, avocat de Brigitte Marsigny. En réalité, sa stratégie était de récupérer les électeurs partis chez Marsigny et non du côté des communistes. Tout ceci était parfaitement calculé. »

Philippe Bluteau, conseil de Sylvie Monnin, insiste, lui, sur le sens du logo. « Sur les documents de campagne, il n'est pas écrit « avec le soutien du PC, il y a juste un logo, détaille-t-il. Ce qui est tout à fait légitime puisqu'un quart de la liste est composé de membres du parti communiste dont la tête de liste. »

Bref, la lutte pour la (re)conquête de Noisy-le-Grand ne fait que commencer.

En dernier ressort, le Conseil d'Etat tranchera




Michel Pajon, le candidat PS, avait déposé un recours contre l'élection en septembre 2015 de Brigitte Marsigny (LR). Recours examiné par le rapporteur public du tribunal administratif de Montreuil qui a demandé l'annulation des élections municipales.

Chaque candidat campe sur ses positions

Les trois intéressés n'ont pas tardé à réagir à la suite des conclusions du rapporteur public.

■ **Michel Pajon (PS)** : « On nous avait volé la victoire en septembre dernier, ce n'est que la réparation d'une injustice. Et il n'y a pas de raison que le Conseil d'Etat ne confirme pas ces conclusions. Sur mon silence entre les deux tours concernant le logo PC, je réponds que je n'avais pas le temps de faire un tract spécifique car la décision de ne pas fusionner est tombée le mardi soir et la campagne s'arrêtait le vendredi. Par ailleurs, un tel document aurait pu avoir un impact négatif. »

■ **Brigitte Marsigny (LR)** : « En quarante ans de métier d'avocat, je n'ai jamais vu un jugement tomber deux jours après des conclusions. Il est donc déjà écrit, ce qui prouve que c'est un jugement politique. Je serai donc beaucoup plus sereine devant le Conseil d'Etat. Et si Sylvie Monnin a perdu des électeurs entre les deux tours, c'est parce qu'ils ont été écartés de voir que le PC appelait à fusionner avec le PS, donc le coup du logo qui trompe la sincérité du scrutin, ça ne tient pas. »

■ **Sylvie Monnin** : « Je pense que j'étais légitime à utiliser le logo du PC sur mes documents puisque j'y militais depuis très longtemps. Par ailleurs, je n'ai pas eu de sanctions ni même de pression pour quitter le parti. Enfin, nous avions annoncé bien avant le 1^{er} tour qu'il n'y aurait pas de fusion, notre maintien n'a donc été une surprise pour personne. Il ne faut pas prendre les électeurs pour des imbéciles. »

S.T.

DENIS
Lundi 14 mars 2016

NOISY-LE-GRAND

Elections municipales : au PS, la guerre est déclarée




Emmanuel Constant (à gauche) veut se lancer aux élections municipales à Noisy-le-Grand si le Conseil d'Etat confirme l'annulation des précédentes. Une attitude qui est vertement critiquée par Michel Pajon, ancien maire et candidat. (X)

NOISY-LE-GRAND, ton univers in-
pitoyable. Certes, la commune est
plus petite que Dallas mais, en ter-
mes de déchirement politique, la fa-
mille Ewing ne tient pas la distance
face à la famille PS. Dès le lendemain
de l'annonce du tribunal adminis-
tratif de Montreuil d'annuler les élec-
tions municipales*, Emmanuel
Constant, ex-maire adjoint PS, s'in-
terrogeait sur son blog et se deman-
dait, en partant du principe que le
Conseil d'Etat confirmera le juge-
ment, s'il faut « rejouer la même par-
tie » ? Autrement dit, Michel Pajon,
ex-maire, est-il le meilleur candidat
pour représenter le PS ? Et d'imagi-
ner qu'il serait lui aussi un candidat
potentiel.

Selon Emmanuel
Constant, « les mê-
mes causes vont pro-
duire les mêmes ef-
fets ». Et reparti
avec Michel Pajon, c'est risquer la dé-
faite. « Je ne regrette pas mon aven-
ture avec lui mais je pense que nous
avons perdu de vue les enjeux du
quotidien comme les commerces, les
loisirs, les écoles ou les transports au
profit de grands projets comme le pa-
lais des congrès ou le port de plai-
sance. » Il estime aussi que la person-
nalité de Michel Pajon fait débat et
propose donc de soumettre le choix
du candidat aux militants.

« Il faut respecter les modalités de
désignation qui passent par un vote,
confirme Hervé Carré, secrétaire de
la section PS à Noisy. Avant, il n'y
avait que Michel Pajon. Si Emma-
nuel Constant se présente, il faudra
un scrutin. » A la fédération de Sei-
ne-Saint-Denis, on est sur la même
longueur d'onde : « Nous devons par-
tir groupés car nous avons une chan-
ce de reprendre la ville, insiste Phi-
lippe Guglielmi, patron départemen-
tal du PS. C'est pourquoi nous discu-
tons avec tout le monde. »

Emmanuel Constant et Michel Pa-
jon, bien que siégeant ensemble
dans l'opposition, ne se parlent plus
depuis l'élection du nouveau secré-
taire de section le
27 octobre 2015. Ce
dernier, soutenu par
Emmanuel Cons-
tant, a battu le pou-
lain de Michel Pa-
jon. Furieux, l'ancien maire a multi-
plié les lettres aux militants, dénon-
çant une « trahison », évoquant
même « des personnes qui ont joué
contre notre camp » durant la cam-
pagne de septembre.

Pour Pajon, il est hors de question
de ne pas se présenter. « Ma liste était
légitime, elle a été battue par des
manœuvres déloyales. Je ne vois pas
pourquoi je ne me représenterais
pas. J'ai un bon bilan, j'ai annoncé

que ce serait mon dernier mandat et
que je n'irais pas à la législative. Je
suis prêt à mourir pour ma ville. »

Alors pourquoi ne pas se soumet-
tre à une primaire ? « La section a été
gangrenée par Emmanuel Constant
et sa bande depuis plusieurs années,
le résultat serait biaisé, accuse-t-il.
S'il faut partir à deux, et bien soit !
Mais que Constant sache que je me
présenterais aussi aux municipales
de 2020 et aux départementales de
2021. Je ne gagnerais peut-être pas.
Mais lui non plus. »

SÉBASTIEN THOMAS

Deux annulations en deux ans

Les élections de mars 2014, qui
ont vu Michel Pajon l'emporter
avec 1000 voix d'avance, ont été
annulées en juin 2015. Le deuxième
scrutin, tenu en septembre 2015, a
mené Brigitte Marsigny (LR) à la
victoire. Elle avait gagné avec 33
voix de plus que Michel Pajon. Mais,
la semaine dernière, ce scrutin a lui
aussi été annulé par le tribunal
administratif. Brigitte Marsigny a
décidé de déposer un recours
devant le Conseil d'Etat et demeure
maire de Noisy-le-Grand jusqu'à la
décision de l'instance.

La chapelle "Notre Dame des sans-logis et de tout le monde" est classée à l'inventaire des monuments historiques.

NOISY-LE-GRAND

La chapelle des sans-logis devient monument historique

IL Y A TROIS ANS, elle recevait le label « Patrimoine du XX^e siècle ». La chapelle Notre-Dame-des-Sans-Logis-et-de-Tout-le-Monde de Noisy-le-Grand est désormais inscrite aux Monuments historiques. L'arrêté a été publié au Journal officiel.

L'édifice en forme de hutte a été construit en 1957, à l'initiative du père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart-Monde, au cœur d'un camp d'accueil de familles sans logement. La chapelle a été bâtie par les habitants du camp avec des matériaux — moellons, bois, tôles, galets — récupérés pour la plupart dans une décharge.

En 1970, quand le campement a été remplacé par les logements de la cité Emmaüs, le lieu de culte a été déplacé pierre par pierre pour rejoindre son site actuel, au 77, rue Jules-Ferry, en limite du quartier des Hauts-Bâtons. La chapelle est ornée de vitraux réalisés spécialement pour les lieux par l'artiste Jean Bazaine dans les années 1990. **B.S.**



(L.P.M./P.B.)

Noisy-le-Grand. La chapelle Notre-Dame-des-Sans-Logis a été fondée en 1957.

22 mars 2016

Les barbares envahissent Bruxelles où 2 nouveaux attentats terroristes viennent s'ajouter à la liste des pays touchés par cette gangrène.



La ligne 15 du Grand Paris entreprend ses travaux de défrichage ? - Adieu plantations oxy-génantes. Bonjour la sur-densification des zones proches de la gare. Gare = Densification...





Samedi 26 mars 2016

Passage à l'heure d'été : cette nuit à 2 heures, il sera 3 heures ; cette mesure a été prise le 28 mars 1976, inspirée par Benjamin Franklin. En 1784, ambassadeur à Paris, celui-ci suite à une insomnie constate que les rues de Paris sont vides alors qu'il fait grand jour, il imagine les économies générées par l'extinction des chandelles éclairantes...70 pays passent à l'heure d'été. Dans l'union européenne, cela fera l'objet d'une harmonisation dès 1998 pour tous les états membres de l'union.

3 avril 2016

Noisy et son carnaval.



Samedi 2 avril 2016

Le journal " Le Parisien " reprend le déroulement du conseil municipal tenu le jeudi 31 mars.

NOISY-LE-GRAND

Echanges tendus entre élus sur l'air de « Dallas »

ÉRIC ALLEMON, 1^{er} adjoint (UDI) à Noisy-le-Grand, est un élu taquin. Dès qu'Emmanuel Constant, élu PS, prenait la parole lors du conseil municipal jeudi, il envoyait, depuis son portable, la musique de la série « Dallas ». Et afin que sa blague ait le plus d'écho possible, il n'a pas hésité à approcher l'appareil de son micro. Eric Allemon faisait ainsi référence au divorce prononcé entre Michel Pajon, l'ancien maire, et Emmanuel Constant, son ancien adjoint. Coupé dans sa prise de parole, ce dernier a répliqué du tac au tac en appelant la maire (LR) Brigitte Marsigny « Sue Ellen » et son adjoint « JR ».

C'est même devenu le « running gag » de la soirée puisque à chaque fois, ou presque, qu'Emmanuel Constant s'exprimait, Brigitte Marsigny se tournait vers Eric Allemon en lui demandant de ne plus « envoyer la musique ». Heureusement, cela n'a pas occupé non plus les cinq heures de conseil.

Le budget a été adopté, sans hausse d'impôt. Il y a eu peu d'annonces, surtout des confirmations. La police municipale va voir ses effectifs augmenter et une bonne partie du budget d'investissement ira dans la rénovation du patrimoine. La première demi-heure gratuite de stationnement en centre-ville a été votée mais en contrepartie, les tarifs augmentent au-delà. La majorité a même annoncé vouloir baisser la fiscalité d'ici la fin du mandat. « Tout en maintenant la même qualité de service », s'est enorgueilli Michel Americo, adjoint aux finances.

Un budget sans ambition selon le PS

« C'est un budget sans aucune ambition », a dénoncé Michel Miersman, chef du groupe PS. « Comment allez-vous financer les effectifs de la police municipale ? », a attaqué Emmanuel Constant. Ce dernier a réagi sur tous les sujets. N'hésitant pas à mettre en valeur les « pertinentes questions » de Pajon et Miersman — il ne faut pas insulter l'avenir dans la probabilité de nouvelles élections — l'élu est apparu de plus en plus comme le principal opposant à Brigitte Marsigny. La maire s'en est d'ailleurs beaucoup prise à lui, notamment dans son rôle de vice-président du conseil départemental.

Alors qu'il la questionnait sur des tarifs de location de baux de commerces trop avantageux, elle lui a lancé : « Et vous, au département, pourquoi avez-vous supprimé plus de 400 000 € de subventions pour les crèches ? Ça n'a rien à voir mais je voulais vous le dire. » De son côté, Michel Pajon a accusé la maire de livrer le centre-ville à des commerces froids comme les agences immobilières. « C'est toujours mieux que les coques que vous avez laissées vides depuis 2007 », a-t-elle répondu.

SÉBASTIEN THOMAS



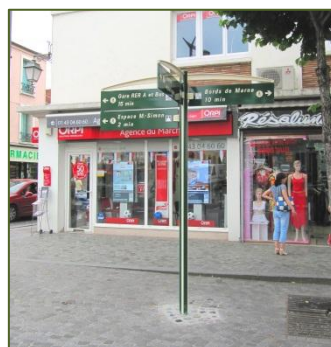
Noisy-le-Grand, jeudi soir. Le 1^{er} adjoint s'est amusé à diffuser la musique de la série américaine pour pointer les déchirements au sein du groupe d'opposition PS. (LP/S.T.)

3 avril 2016

Les préparatifs du carnaval animent l'hôtel de ville qui prend des couleurs, vive le printemps.



Le printemps voit fleurir une flore métallique sur le parvis de l'hôtel de ville avec pour seule fonction : panneau indicateur.

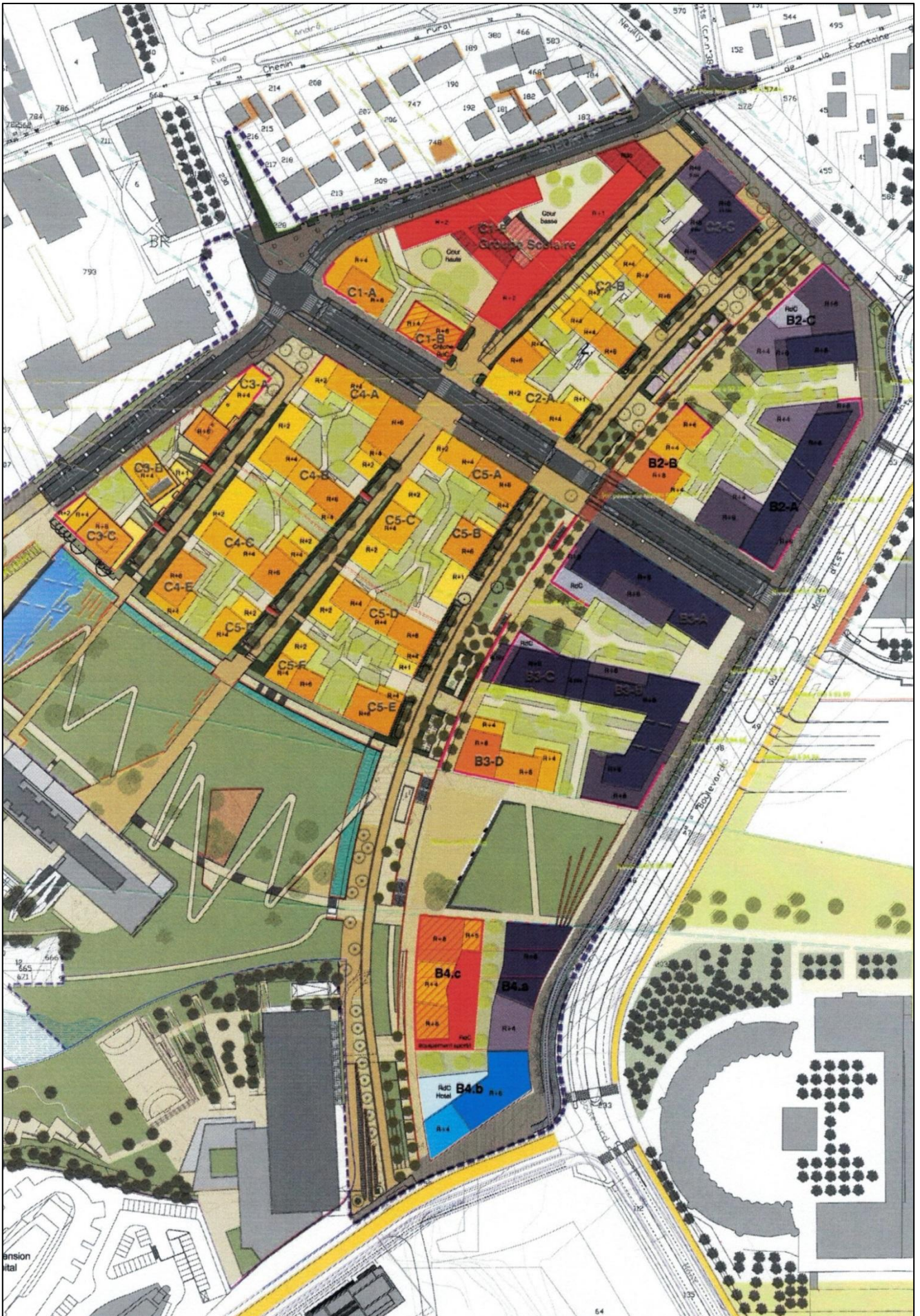


4 avril 2016

L'hôtel de ville s'affiche, et l'on voit pour la première fois un écureuil stylisé.



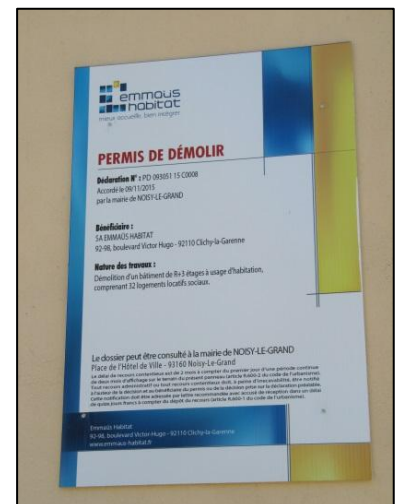
Diffusion du dossier de la Z.A.C – Maille Horizon Nord



La voie du Conservatoire se redessine.



La chapelle "Notre Dame des sans-logis et de tout le monde" depuis son classement fait l'objet de toutes les attentions dans un quartier en cours de modernisation. Emmaüs-Habitat expulse les locataires, démolit les logements des années 60, et reconstruit de nouveaux bâtiments.

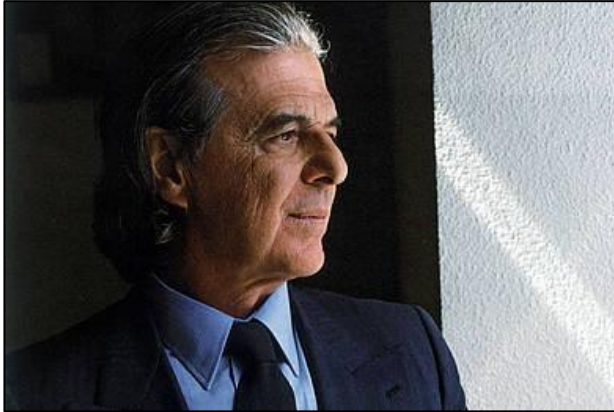


9 mai **2016**

Le centre commercial Arcades avec son commerce Macdonald en ce lendemain de week-end prolongé de l'Ascension verra sa recette d'environ 30 000 euros subtilisée par 2 malfrats cagoulés à 10 heures du matin, à l'heure de l'ouverture.

17 mai **2016**

Dans le cadre du projet de démolition de l'école du Clos des Aulnes ; l'architecte catalan Ricardo Bofill revient à Noisy pour concevoir ce que sera la poursuite de son œuvre : les espaces d'Abraxas.



Et l'on continue de battre des records météorologiques : le mois de mai aura été le plus pluvieux depuis l'instauration des relevés météo : sur Paris il sera tombé 170 mm en 1 mois. Que d'eau...Suivront les inondations. Inondations du Loing suivi par Petit et Grand Morin, la Marne et enfin Paris le zouave a de l'eau jusqu'aux cuisses.

2 juin **2016**

Quand la presse relate un fait du conseil municipal : le permis de construire déposé sur la propriété du maire M^{me} Brigitte **Marsigny** rue Jean Vaquier. Un îlot de verdure au cœur du quartier "Renaissance".



3 juin 2016

Le camping de Neuilly-sur-Marne est fermé pour cause d'inondations, après un mois de mai avec ses records de pluviométrie depuis 1880.



De nouveau dans la presse, le journal "Le Parisien" se fait l'écho des actes du conseil municipal.

NOISY-LE-GRAND

La vente de la maison de la maire fait tiquer l'opposition

'TRANSPARENCE ou opacité ? Visiblement, la majorité et l'opposition de Noisy-le-Grand n'ont pas la même lecture du dossier concernant la vente de la maison du maire LR Brigitte Marsigny.

Lors du dernier conseil municipal est en effet passée une délibération qui a beaucoup intrigué l'opposition. Il s'agissait de donner l'autorisation à un élu de la majorité de signer un permis de construire à la place du maire. Pourquoi ? Car il s'agissait tout simplement de sa propre maison qui regroupe son logement privé et son cabinet d'avocat, dans le centre de Noisy-le-Grand. Et l'opposition avait des questions à poser.

Emmanuel Constant, conseiller municipal PS, ne cache pas sa déception sur son blog. « Brigitte Marsigny a quitté la salle alors que rien ne l'y obligeait, écrit-il. Evidemment, les textes prévoient que dans un tel cas de figure où le maire est intéressé à titre personnel à une délibération du conseil, celui-ci ne participe pas au vote, mais rien ne l'oblige à ne pas prendre part aux débats ni même à ne pas assister à la séance. »

L'élu voulait notamment savoir ce qui va se construire à la place. « Il semble que ce soit un immeuble collectif alors que Madame Marsigny a fait sa campagne contre la bétonnisation. Où est la cohérence ? », s'interroge-t-il.

Brigitte Marsigny dénonce la volonté « de faire du buzz »

Enfin, l'ancien maire-adjoint aurait bien voulu avoir des éléments sur les acheteurs. « Et d'après les réponses que j'ai eues, la société civile de construction et de vente (SCCV) porte déjà un nom mais ne serait pas encore constituée, tout cela me paraît un peu précipité » lâche-t-il. Toute cette agitation agace prodigieusement Brigitte Marsigny qui accuse son opposition de « vouloir faire le buzz. » « Cela fait près de deux ans que je suis en négociation pour vendre cette demeure devenue trop grande, je n'ai pas attendu d'être élue maire, rétorque-t-elle. Par ailleurs, à partir du moment où j'étais personnellement intéressée par la délibération, j'ai dû sortir et donc je n'ai pas pu entendre les questions de l'opposition. »

Quant au projet futur, Brigitte Marsigny, rendossant sa robe d'avocate, se lance dans un petit cours de droit. « Je rappelle à Monsieur Constant que tant qu'il n'est pas signé, un permis de construire reste confidentiel, contre attaque-t-elle. S'il est inquiet sur la bétonnisation, qu'il se rassure, ce ne sera jamais à la hauteur de l'horreur Renaissance 2 (un programme immobilier en cours en centre-ville, NDLR). » Enfin, l'élue souligne que ni elle ni ses enfants n'ont de part dans la SSCV.

SÉBASTIEN THOMAS

Michel Simon se refait la façade où les travaux ne finissent pas d'en finir.



9 juin 2016

Concertation publique sur l'aménagement de l'éco-quartier en bord de Marne, un nouveau projet en remplacement de la marina initialement prévue. Peu d'informations mais encore de nouveaux logements, toujours plus de véhicules et avec la même infrastructure routière.



10 juin 2016

Coupe d'Europe de football



L'hôtel de ville pavoisé aux couleurs des nations européennes, dans ce qui pourrait être un amphithéâtre.



Le 11 juin 2016

“Noisette”, un écureuil issu de l’imagination d’un graphiste Noiséen, sera la mascotte sportive de la ville.



Match d'ouverture : France 2 – Roumanie 1.

21 juin 2016

Le groupe Kassav fête la musique.



Michel PAJON  **Avec Noisy au Cœur** **La Gazette** #1 - Juin 2016

**“Ensemble,
nous avons fait de Noisy
une ville à énergie positive !”**

A l'approche de l'été, la campagne électorale a bel et bien commencé à Noisy-le-Grand. B. Marsigny clame haut et fort qu'il n'en est rien, mais dans le même temps elle multiplie les réunions publiques, fait recouvrir nos affiches dans tous les quartiers, réduit la taille de nos articles dans le Noisy Mag et en surveille le contenu (le nouveau règlement intérieur nous interdit de parler de politique dans nos tribunes politiques !).

Au fil des ans, grâce à nos efforts conjugués, **Noisy est devenue la capitale économique de l'Est parisien**, une ville en mouvement, qui offre à ses aînés comme à ses jeunes la possibilité de s'épanouir, de se cultiver, d'entreprendre... Ensemble, nous avons fait de Noisy une ville à énergie positive !

Aujourd'hui, B. Marsigny se repose sur nos acquis !!! Elle distribue des cadeaux et finance ses mesurette électorales en bradant le patrimoine de la Ville, fruit de 20 ans d'efforts !!!

Mon équipe et moi-même nous engageons dans cette campagne avec détermination, mais aussi et surtout « avec Noisy au cœur ». Vous le savez, **je suis viscéralement attaché à notre ville**. L'embellir, la dynamiser, la rendre attractive et agréable à vivre pour tous ses habitants, voilà quelles ont été et quelles sont encore mes seules ambitions.



Comme l'aurait dit Coluche :

**“ne rigolez-pas,
c'est avec
votre argent !”**

A toutes et à tous, je souhaite un bel été.

Bien à vous.


Michel Pajon

B. Marsigny aurait-elle peur des habitants du Pavé-Neuf ?

Le 21 mai, le Pavé-Neuf était en fête ! Comme à chaque évènement important, nous nous attendions à apercevoir quelques policiers dans la foule, pour assurer la sécurité des personnes présentes. Surprise, il n'y en avait aucun ! Pourquoi, nous direz-vous, alors que B. Marsigny triple les effectifs de la Police municipale pour un coût de près de deux millions d'euros, n'y avait-il aucun policier au Pavé ?

Parce que **B. Marsigny a choisi d'embaucher une société de sécurité privée pour assurer le bon déroulement de cette fête**, plutôt que de demander à la police municipale d'assurer cette mission de service public !!! Interrogée sur ce point en conseil municipal, elle a évoqué le fait de ne pas vouloir « provoquer » les gens du quartier !!! Mais pour qui prend-elle les habitants du Pavé ??? Preuve, encore une fois, que B. Marsigny ne connaît pas Noisy-le-Grand ...

Et au passage, ce sont les contribuables noiséens qui paient deux fois pour bénéficier d'un même service public...

24 juin 2016

Britain-Exit résultat des votes : 51,9% out à 48,1% in. Est-ce la fin d'une utopie vieille de 60 ans ?

L'union ne faisant plus la force face aux impérialismes chinois, américains et les ambitions de l'ex-Union Soviétique.

L'équilibre mondial remis en cause par des politiciens britanniques aux vues étroites et sectaires guidés par leurs ambitions personnelles.

29 juin 2016

Conseil municipal, en ce mercredi ; l'avenue du Général de Gaulle serait-elle au cœur du nouveau plan de circulation de la ville ?

Alerte : notre avenue va passer en double sens : réagissons avant qu'il ne soit trop tard !

Durant les dernières élections, Mme Marsigny avait juré qu'elle se vengerait de Monsieur Pajon et de sa belle avenue, notre avenue...

Celle-ci a confirmé qu'elle tiendrait « sa vengeance » en rétablissant l'avenue à double sens.

Plusieurs remarques :

- Comment sommes-nous considérés pour être mêlés à ces batailles politiques personnelles ?
- Quel gaspillage de l'argent public de démolir une avenue qui n'a même pas 6 ans !
- Quelle drôle de concertation... pourtant tant promise par Mme Marsigny lors de l'élection gagnée à 33 voix d'écart

Quelles conséquences concrètes pour nous ?

- L'avenue de Malnoue sera mise à sens unique et tout le trafic basculera dans notre avenue
- Les nombreuses voitures qui viennent de la voie rapide partant de Torcy traverseront notre avenue à vive allure
- Nous servirons, selon l'équipe municipale, à désengorger les bouchons du centre ville...
- Les nuisances sonores ne manqueront donc pas !

Cette décision devrait être prise lors du prochain conseil municipal le **mercredi 29 Juin à 19h30** à l'hôtel de ville. N'hésitez pas à être présents pour signifier votre désaccord.

Nous vous proposons de découper et remplir le coupon ci-joint et de le renvoyer avant le conseil municipal à Mme Marsigny. Vous pouvez aussi envoyer un mail à cette adresse cabinet.maire@ville-noisylegrand.fr

><-----

Madame le Maire,

Nous avons appris que vous souhaitez passer en double sens l'avenue du Général de Gaulle où nous habitons. Vous le faites sans attendre le résultat d'une enquête publique, sans nous demander notre propre avis et en démolissant un bien public qui n'a que 6 ans. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une vengeance personnelle à l'égard de l'ancien maire, Monsieur Pajon. Nous sommes donc pris en otage de vos jeux politiques.

Si vous confirmez ce choix, vous ne compterez pas, la prochaine fois, sur nos voix aux prochaines élections. L'avenue comprend plus que les 33 voix qui vous ont permis d'accéder au pouvoir.

30 juin 2016

Lendemain de conseil, des panneaux signalétiques apparaissent sur l'avenue du Général de Gaulle.



Les travaux d'aménagement du carrefour avec la rue Émile Cossonneau sont programmés pour le 7 juillet.

Le bulletin municipal informe sur les 10 travaux d'été programmés :

Avenue du Général de Gaulle, bientôt en double sens ; une étude sur la circulation a conclu à la nécessité de remettre en double sens l'avenue, tout en transformant en rond-point la place de la division Leclerc. Ces travaux débuteront le 7 juillet et se termineront à la rentrée ! En parallèle les sens de circulation seront inversés avenue G. Clemenceau et rue de la République. Une piste cyclable avec contre-sens sera mise en place avenue Clemenceau qui se verra limitée en zone 30. Coût des travaux : 636 000 euros.

1 juillet 2016

La mairie de Paris interdit la circulation des véhicules de plus de 15 ans.

NOISY-LE-GRAND

Les élus s'écharpent sur les projets d'urbanisme

S'IL Y A UN SUJET qui cristallise toutes les tensions à Noisy-le-Grand, c'est bien l'urbanisme. Heureux hasard, il n'y en avait une bonne dose au conseil municipal de mercredi soir. Et l'ambiance était électrique entre la maire Brigitte Marsigny (LR) et l'opposition, Michel Pajon (PS), son prédécesseur, et Emmanuel Constant (PS) en tête. Retour sur deux projets emblématiques.

■ **Un déséquilibre au Clos d'Ambert ?** C'est un plan d'urbanisation qui avait fait couler beaucoup d'encre. Michel Pajon prévoyait la création de 1500 logements. Mais la nouvelle municipalité a décidé de réduire la voilure, en passant à 900-1000 logements. L'opposition affirme que la réduction du nombre d'appartements met l'équilibre financier de l'opération en danger. « En réduisant l'emprise foncière et le nombre de logements, vous créez un déséquilibre de l'ordre de 8 M€ par rapport aux coûts d'achat », attaque Emmanuel Constant, conseiller d'opposition. Droite dans ses bottes, Brigitte Marsigny balaye l'argument d'un revers de la main : « Grâce à des renégociations, on a pu lever les six recours contre les six permis qui ont été déposés contre le projet de l'ancienne municipalité, se félicite-t-elle. L'équilibre va dépendre maintenant de la commercialisation. »

■ **Le Maille Horizon Nord privatisé ?** A la place de l'école du Clos des Aulnes, à côté du Palacio, Michel Pajon avait prévu un palais des congrès. Le projet est abandonné par la nouvelle municipalité qui prévoit des logements, des bureaux et des équipements publics. L'étude de faisabilité est confiée au groupe Vinci et à l'architecte espagnol Ricardo Bofill, créateur du Palacio et des espaces d'Abraxas. « Vous osez confier l'avenir de la ville à un opérateur privé, sans mise en concurrence. Il va fixer les prix, ce n'est pas sérieux », tonne Michel Pajon, qui annonce saisir le préfet pour dénoncer ce montage juridique. Là encore, la maire de Noisy assume ses choix : « Il faut aller vite, car les élèves de l'école du Clos doivent être transférés en septembre 2018 dans le nouvel établissement, construit à côté du lycée international, justifie-t-elle. Vinci a l'expertise et la compétence, mais il ne s'agit absolument pas d'un blanc-seing. »

SÉBASTIEN THOMAS



ZCR ? Crit'air, les énarques phosphorent ; la pastille verte abandonnée en 2013 fait son retour en la rebaptisant certificat qualité de l'air. Ce nouveau dispositif classe les véhicules de 1 à 6 en fonction du niveau de pollution avec 6 pastilles de couleur différente = 4,50 euros.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE vers CROISSANCE VERTÉ

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Date de 1^{re} immatriculation du véhicule - voiture particulière

Essence et autres	Diesel
Toutes les voitures particulières 100% électriques	
1 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	2 Euro 6 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
2 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	3 Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus
3 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	4 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
4 Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	5 Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
5 Euro 1 Jusqu'au 31 décembre 1996 inclus	6 Euro 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
6 Euro 1 Jusqu'au 31 décembre 1996 inclus	6 Euro 1 Jusqu'au 31 décembre 1996 inclus

© 2016 Région Île-de-France

Certificat Réglementaire d'identification pour l'air

6 juillet 2016



7 juillet 2016

L'équipe d'Allemagne a joué et l'équipe de France a gagné.

La victoire de l'équipe de France 2 buts à 0 face à l'équipe d'Allemagne échauffe le public noiséen qui vandalise les clôtures de chantier de l'espace Michel Simon.



12 juillet 2016

Un article dans le journal "Le Parisien" nous ramène aux élections municipales :

NOISY-LE-GRAND

L'élection de Brigitte Marsigny (LR) en passe d'être validée

C'EST UN NOUVEAU coup de théâtre dans l'interminable feuilleton des élections municipales à Noisy-le-Grand. Hier, le rapporteur public du Conseil d'Etat s'est prononcé pour la validation des élections municipales de septembre dernier, remportées par Brigitte Marsigny (LR) avec 33 voix d'avance sur Michel Pajon (PS). La plus haute juridiction administrative de l'Etat devra dire dans les trois semaines si elle suit l'avis du rapporteur, ce qu'elle fait dans environ 90 % des cas.

Il y a donc de fortes chances pour que ces élections soient validées définitivement. « Il n'y aura plus de recours ensuite », souffle Michel Pajon, qui dénonce une décision « consternante ». Le tribunal administratif de Montreuil avait en effet annulé ces élections, au motif que Sylvie Monnin, candidate PC-Front de gauche-POI-Citoyen, avait utilisé le logo du PCF sur ses tracts au 2^e tour alors que ce parti soutenait officiellement Michel Pajon. Le rapporteur du Conseil d'Etat vient donc de déjuger le tribunal administratif.

Mauvaise surprise pour son rival, Michel Pajon (PS)

« C'est la seconde fois, et à chaque fois en ma défaveur. C'est vraiment étonnant », poursuit Michel Pajon. En mars 2014, le député PS avait été réélu maire avec 1 007 voix d'avance sur Brigitte Marsigny. Sa réélection, validée par le tribunal administratif de Montreuil après un recours de Brigitte Marsigny, avait ensuite été annulée par le Conseil d'Etat, plus d'un an après, entraînant un nouveau scrutin qui avait placé sa rivale dans le fauteuil de maire.

« D'un bout à l'autre, cette affaire est incroyable », estime Michel Pajon, qui s'interroge par ailleurs sur les appuis politiques éventuels de Brigitte Marsigny au sein du Conseil d'Etat. Le député est d'autant plus surpris que, dans une affaire similaire sur une histoire de logo de parti, qui s'est déroulée à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), le Conseil d'Etat avait en revanche annulé l'élection, l'an dernier.

« A la différence de Clichy, Sylvie Monnin était effectivement membre du PCF. Le rapporteur s'est aussi basé sur l'ambivalence des communiqués du parti sur le soutien à Pajon », fait-on valoir dans l'entourage de Brigitte Marsigny. « La décision du Conseil d'Etat sera un gros *Ouf* de soulagement pour la ville. On va enfin pouvoir travailler sereinement », se félicite cette dernière, qui s'offusque des soupçons de soutien du Conseil d'Etat : « C'est du n'importe quoi ! Le rapporteur a rendu un avis strictement juridique. Toute influence politique est impossible au Conseil d'Etat. Je n'y ai d'ailleurs quasiment jamais mis les pieds. »

JEAN-GABRIEL BONTINCK

14 juillet 2016

À Nice, à 22 heures 30, un barbare fait plus de 84 victimes sur la promenade, victimes innocentes qui venaient d'assister au feu d'artifice. "Putain de camion".



Mardi 19 juillet 2016

Passerelle de Chelles, un jeune noiséen meurt noyé dans la Marne, après avoir effectué un plongeon depuis la passerelle.

Mardi 26 juillet 2016

Saint-Étienne du Rouvray : un prêtre est assassiné dans son église par 2 assassins de 19 ans, fichés S, comme sureté de l'état.

En réponse plus de répressions fiscales...

LES INFRACTIONS À VÉLO ET MONTANT DE L'AMENDE

Tarif de l'amende forfaitaire : si elle est payée dans les 3 jours elle peut être minorée. A l'inverse, si le délai dépasse les 45 jours, elle sera majorée.

Les infractions commises avec un vélo n'entraînent pas de retrait de points sur le permis. Cependant, si l'infraction est très grave (conduite en état d'ivresse, mise en danger d'autrui...), elle peut donner lieu à une suspension judiciaire du permis de conduire.

Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou à un stop sauf si panneau :

Infraction	Montant de l'amende (€)
Circulation sur le trottoir (hors piste cyclable)	135 €
Utiliser son téléphone, porter des écouteurs	135 €
Rouler en sens interdit (sauf si panneau SAUF vélo)	135 €
Tourner sans mettre le bras dans le sens du virage	35 €
Circuler sous l'emprise de l'alcool	135 €
Remonter les files par la droite	135 €
Avoir un passager sur son vélo	35 €
Remorquage	35 €
Circuler à plus de 2 côte à côte	35 €
Vitesse excessive	35 €
Défaut d'éclairage et de freins	11 €
Stationnement gênant	35 €

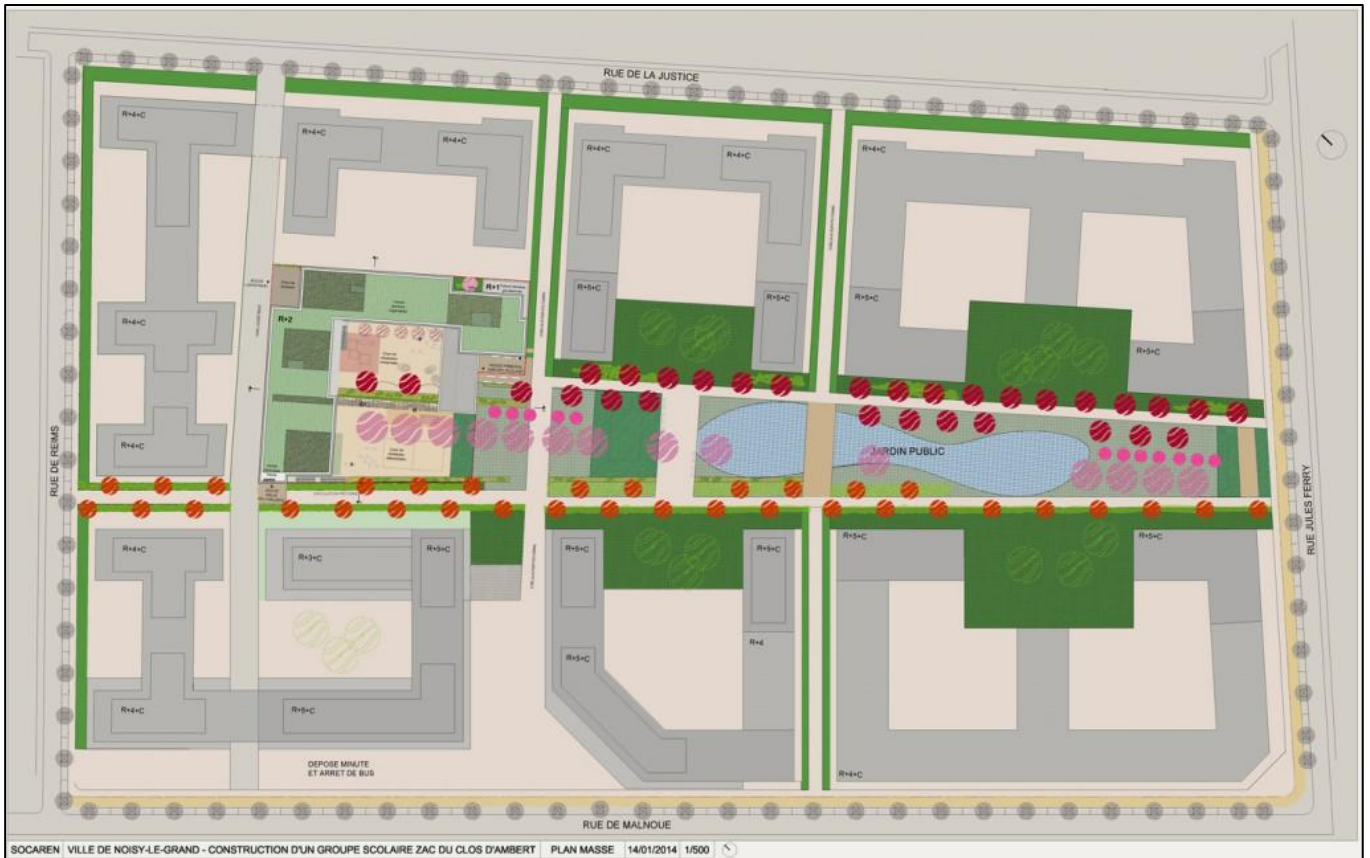
LP/Infographie. Sources : Sécurité routière.

Le carrefour rue Émile Cossonneau se balance au gré des mouvements de terrain.



La Z.A.C. du Clos d'Ambert : le dossier se gonfle.





- Plan masse de la Z.A.C du Clos d'Ambert -



- École maternelle -



- École maternelle vue côté cour -

Avenue du général de Gaulle, les bordures de délimitation des pistes cyclables sont déposées. Mais où passeront les cyclistes ?



La ville du Mans a sa ligne droite des Hunaudières, Noisy a la sienne. Suivez la ligne ! Oui mais laquelle ?

Les sens de circulation s'alternent, avenue Clemenceau, rue de la République... Le giratoire É. Cossonneau ne tourne pas très rond ! Quand le carré de l'hypoténuse se prend les pieds dans le triangle des Bermudes. C'est le changement, et toujours pendant le mois d'août.



